



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 mai 2024

### LA COUR DES COMPTES ET INRIA SIGNENT UNE CONVENTION DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

**Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes, et Bruno Sportisse, Président-directeur général de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), ont signé le 27 mai une convention de coopération scientifique et culturelle. Ce partenariat, intégré dans la stratégie de développement des liens de la Cour avec le monde académique, témoigne d'une vision commune de l'état de l'art et répond à deux objectifs : contribuer à faire bénéficier à la Cour des dernières avancées de la science, et développer l'action d'appui d'Inria aux politiques publiques.**



© Inria / Photo B. Fourier

Dans un monde devenu pleinement numérique, la Cour des comptes souhaite engager une stratégie de dialogue et de partenariats avec le monde du savoir, qui permette à ses équipes de renforcer leurs liens avec les scientifiques d'Inria. Grâce à ce partenariat, la Cour pourra bénéficier d'un état de l'art de la recherche en sciences et technologies du numérique.

À cette occasion, des événements seront organisés pour permettre à ses équipes de se former et d'identifier des compétences externes à leur périmètre. Ils pourront ainsi s'appuyer sur ces savoirs pour mener des travaux en commun ou accueillir des chercheurs et des experts en résidence.

Dans le cadre de sa collaboration avec la Cour des comptes, Inria mobilisera plus particulièrement des scientifiques exerçant dans des domaines d'expertise tels que les mathématiques appliquées, le calcul et simulation, l'algorithmique, la programmation ou la cognition et l'interaction.

Ce partenariat se traduira notamment par la mise en place d'actions telles que :

- Des interventions en appui de la Cour et en particulier de son évaluation de la gouvernance et de la sécurité des systèmes d'information, de la qualité des données utilisées et produites, de l'ergonomie, de la conformité des algorithmes des entités auditées ;
- Un soutien scientifique aux *data scientists* de la Cour via leur maintien à l'état de l'art, par exemple en matière d'explicabilité ou d'audit d'algorithmes, d'anonymisation de données, etc. ;
- Un appui à l'élaboration par la Cour d'une charte éthique dans l'utilisation des données recueillies et l'usage des technologies lors et à l'issue des contrôles ;
- L'organisation de formations, séminaires, colloques pour les membres de la Cour des comptes mais également pour les décideurs et les citoyens.

*« Je me réjouis du rapprochement que les juridictions financières engagent avec le monde du savoir, d'autant que cette stratégie s'inscrit dans notre projet de transformation JF 2025 dont l'un des axes me tient particulièrement à cœur : il s'agit de la montée en puissance de l'évaluation des politiques publiques et de l'utilisation toujours plus rigoureuse et professionnalisée de la donnée dans nos missions. Je suis convaincu que l'intelligence artificielle et la donnée sont à la fois des outils et des axes de contrôle qu'il nous faut investir davantage »,* indique Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes.

**CONTACT PRESSE :**

**Cour des comptes ■ Sarah Gay ■** Chargée des relations presse ■ T 06 50 86 91 83 ■ [sarah.gay@ccomptes.fr](mailto:sarah.gay@ccomptes.fr)